

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19/09/2023 Date d'affichage : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu 1^{er} Adjoint sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 10h31 – après la délibération 2023-054), M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 11h12 – après la délibération 2023-058), Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir à Mr François PARIS), M. Ludovic PAYEN (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE) ; M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à Mr Jacques ZIRNHELT),

Secrétaire de séance : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-055

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE SALLANCHES

■ Désignation des représentants du conseil municipal au sein du S.I.A.B.S.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de renouveler les représentants du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de Sallanches, et ce pour la durée du mandat.

⇒ Titulaires :

Sont proposés : Mr François PARIS et Mr Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ

⇒ Suppléants :

Sont proposés : Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET et Mr Jacques ZIRNHELT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DÉSIGNE Mr François PARIS et Mr Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ comme représentants titulaires du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de Sallanches ;

DÉSIGNE Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET et Mr Jacques ZIRNHELT comme représentants suppléants du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de Sallanches.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : 12 SEP. 2023
Affiché le : 26 SEP. 2023

Le Secrétaire de Séance,
Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS